

Pêche en eau profonde : les Etats membres de l'UE s'accordent pour baisser les quotas

Les ministres européens de la pêche, réunis le 14 novembre à Bruxelles, ont trouvé un accord sur les quotas de pêche pour 2017 et 2018 pour certains stocks d'espèces profondes dans les eaux de l'UE et dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est.

"Ce compromis permet de pleinement prendre en compte les enjeux de durabilité pour ces stocks tout en préservant les prises accessoires inévitables pour la pêche artisanale française", s'est félicité Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé de la pêche et des transports. L'accord réduit pour 2017 et 2018 le total admissible des captures (TAC) pour les stocks de sabre noir, de dorade rose, de phycis de fond et pour la plupart des stocks du grenadier de roche et du grenadier berglax (détaillés dans ce tableau). Concernant le requin des grands fonds, 10 tonnes sont autorisées chaque année.

"Nous avons réalisé de nouveaux progrès vers la gestion durable des stocks d'eau profonde. Au cours des deux prochaines années, certaines captures devront être réduites pour garantir que les stocks sont capables de se reconstituer et d'être exploités de manière durable dans le long terme. C'est un investissement essentiel dans la santé de nos mers et l'avenir de nos pêcheurs", a salué Gabriela Matečná, ministre de l'Agriculture et du développement rural de la Slovaquie et présidente du Conseil de l'UE.

Ces espèces d'eau profonde représentent environ 1% de tous les poissons capturés en Atlantique du Nord-Est.

Fin juin dernier, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont trouvé un accord sur le règlement encadrant la pêche profonde après quatre ans de discussion. Ce texte interdit notamment le chalutage au-delà de la limite de 800 mètres de profondeur. L'adoption du règlement est "imminente", a indiqué Alain Vidalies.

Les ONG Bloom, Deep Sea Conservation Coalition (DSCC) et Seas at Risk se disent "déçues" par ces quotas "fixés bien au-dessus des niveaux recommandés par la communauté scientifique pour parvenir à une pêche durable". "Les ministres ont baissé le total autorisé de capture pour

la plupart des stocks de poissons profonds, mais cette décision n'empêchera pas la surpêche (...). [Ils] ont également autorisé la poursuite de la pêche du grenadier de roche qui a été classé comme "en danger d'extinction" par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)", ont-elles regretté dans un communiqué. Les ONG dénoncent également "la [remise] en cause des quotas de pêche fixés à zéro pour les requins profonds depuis plusieurs années."

Lien article : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/accord-UE-ministres-peche-eau-profonde-2017-2018-27868.php4>